ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-d'Oise

DIPE Division des personnels

Mouvement
Réf. : 2026-DSDEN95-47
Affaire suivie par :
Aurélie COLLOT
Emilie JEANDEL

☎ : 01.79.81.22 58
Courriel : ce.ia95.mouvement@ac-versailles.fr
Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	**A**	INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
A	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
A	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
A	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91	**A**	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
A	95		95
	Écoles privées	A	Ets spécialisés
	Collèges privés		Représentants des Personnels, 1er degré
	Lycées privés		
	MELH	I	95
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :
☒Nouveau
☐Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire	p.3
Annexe	p.0
Total	p.3

Cergy, le 3 novembre 2026

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Val-d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles
s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Ecoles et Chefs d'établissements

Objet : Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré sur postes à profil (POP)– rentrée scolaire 2027
Réf. : Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles relatives à la mobilité des personnels du MENJS du 22 octobre 2024
Article L512-19 - Code général de la fonction publique
Note de service du 20-10-2026 (NOR :MENH 2626679N)

POINTS CLES :
Mouvement sur postes à profils

CALENDRIER :
Mercredi 4 novembre 2026 à 12h00 : ouverture de formulation des candidatures sur Colibris : https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/
Mercredi 25 novembre 2025 à 12h00 : fermeture de formulation des candidatures sur Colibris
Du lundi 30 novembre 2026 au mardi 19 janvier 2027
Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats
Jeudi 21 janvier 2027 : Date limite d'annulation de la part des enseignants
Mercredi 17 février 2027 : communication des résultats

CONTACT en cas de difficultés :
Plateforme téléphonique ministérielle info mobilité – accueil téléphonique des candidats à une mutation du **mardi 03 novembre au mercredi 25 novembre 2026 12h** : 01 55 55 44 44 de 09h30 à 18h30

1. Le mouvement sur postes à profil

Un mouvement sur postes à profil est organisé par les DSDEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département.

Les postes non pourvus dans le cadre de ce mouvement pourront être proposés en postes à profil au mouvement intra-départemental.

La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de **trois ans** de service effectif.

2. Participants

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré, titularisés au plus tard au 1er septembre 2026. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du Val d'Oise ou d'un autre département.

Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

Un enseignant ayant déjà obtenu un poste POP précédemment et n'ayant pas effectué ses 3 ans de service effectif sur ce poste au 1er septembre 2026, ne peut se porter de nouveau candidat.

Une page Questions/Réponses dédiée est disponible sur le site du Ministère.

Une participation au mouvement POP n'induit pas automatiquement une participation au mouvement Inter départemental.

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement inter départemental.

Il est rappelé que l'acceptation par le candidat retenu d'un poste dans le cadre du mouvement POP vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement inter départemental, le cas échéant.

3. Formulation des vœux et traitement des candidatures via l'outil Colibris

Pour accéder à la rubrique « mouvement POP » sur Colibris :

- Se connecter sur IPROF via Arena ou via l'adresse http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html
- Dans l'onglet « Les Services » cliquer sur le lien « Siam »
- Sélectionner « mouvement POP »

Les candidatures sont à formuler du mercredi 4 au mercredi 25 novembre 2026 à midi. Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.

Un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation doivent être joints, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif exigé pour le poste concerné.

L'enseignant doit saisir **une nouvelle demande pour chaque poste** sur lequel il veut postuler.
Il peut formuler jusqu'à 6 vœux maximum **qu'il doit impérativement** saisir par ordre de préférence.

Des commissions en visioconférence ou en présentiel sont organisées avec les candidats présélectionnés. Ils en sont informés via Colibris.

Monsieur le directeur académique arrête son choix dans la liste de candidats classés par les membres des commissions de sélection.

Les candidats sont informés de la suite donnée à leur demande. Ils confirment leur acceptation du poste dans les délais impartis via Colibris, à défaut les candidats retenus sont réputés renoncer au poste.

4. L'annulation de vœux ou de la mobilité POP

Un agent qui formule des vœux dans le cadre du mouvement POP peut annuler un ou plusieurs de ses vœux ou la mobilité obtenue selon le calendrier suivant :

Dates	Modalités d'annulation d'un ou de plusieurs vœux
Du 4 au 25 novembre 2026 (12 h, heure de Paris)	Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application Colibris
Du 30 novembre 2026 (12 h) au 19 janvier 2027 (minuit)	Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel à la DSDEN concernée (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier
Du 22 janvier au 17 février 2027 (12 h)	Le candidat ne peut plus annuler de vœux
À compter du 17 février 2026 (12 h)	Le candidat peut formuler la demande d'annulation de la mobilité obtenue **à sa DSDEN d'origine**, qui examinera cette demande au regard des motifs d'annulation actuellement fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2027

5. Bonifications suite à affectation sur postes à profil

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points.

De ce fait, les agents ayant obtenu un poste au mouvement POP depuis la rentrée scolaire 2024 et précédentes, et ayant effectué leur 3 années d'exercice effectifs peuvent bénéficier de 27 points de bonification à compter du mouvement interdépartemental pour la rentrée scolaire 2027.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

Signé
Mahdi TAMENE